

**Termes de référence  
relatifs à la mission portant sur  
"l'audit des comptes du projet PFSS"  
2019-2021**

**1. CONTEXTE**

L'Union des Comores a obtenu un Don de l'Association Internationale de Développement d'un montant de DTS 4,2 millions (soit environ 6 Millions de dollars) pour financer le Projet de Filets Sociaux de Sécurité dont la mise en vigueur a eu lieu en juillet 2015.

Les 24 et 25 avril 2019, le cyclone Kenneth a causé d'importants dégâts, touchant 43 pour cent de la population. Il a frappé les Comores, entraînant des impacts sur les trois îles et affectant 345 000 personnes, soit 43 pour cent de la population dans 242 villages des trois îles.

A la demande du Gouvernement de l'Union des Comores, la Banque mondiale a proposé un Financement Supplémentaire de 18 millions USD pour couvrir le déficit de financement relatif à la mise en œuvre des deux activités : (i) des subventions de redressement socioéconomique pour aider les ménages touchés par le cyclone Kenneth ; (ii) la réhabilitation/reconstruction de petites infrastructures dans les communautés affectées ; et (iii) l'administration et le suivi de ces activités.

Le Financement Supplémentaire comportera une restructuration du Projet visant à : (i) ajouter des subventions pour financer le redressement économique et un ensemble de formations pour le travail en auto-employé ou salarié au titre de la Sous-composante 1.2; (ii) ajuster le cadre de résultats pour tenir compte des activités du Financement Supplémentaire ; et (iii) reporter la date de clôture du Projet de trois ans, du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2022, afin de mettre en œuvre les activités supplémentaires. Ce report de trois ans est nécessaire compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, de l'importance des travaux de réhabilitation/reconstruction d'infrastructures et de la faible capacité du pays

Actuellement, le Projet de Filet Sociaux de Sécurité (PFSS) est mis en œuvre par l'ANACEP dont l'objectif est de préparer, coordonner et assurer le suivi de tous les projets d'investissement et de développement dans le pays. Sur demande du Gouvernement et afin de garantir que le Projet sera mis en œuvre rapidement, la mise en œuvre sera transférée au Ministère de la Santé et de la Solidarité (sous la tutelle de la Direction de la solidarité). La Banque mondiale a procédé à une évaluation institutionnelle des accords, en insistant sur les capacités opérationnelles, fiduciaires et de sauvegarde et a constaté qu'elles étaient suffisantes étant donné que l'ensemble du personnel du Projet serait affecté à la nouvelle unité et qu'il continuerait à travailler sur ce Projet.

L'UNICEF est l'agence responsable de la gestion opérationnelle et fiduciaire de la composante 2 dont la mise en œuvre est coordonnée et supervisée par le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre.

La nouvelle Unité de Gestion du Projet (UGP) créée au sein du Ministère de la Santé est l'agence chargée d'exécuter les composantes 1 et 3 du Projet et souhaite contracter avec une firme comptable internationale ou un Groupement de firmes comptables (cabinet international d'audit associé avec un cabinet d'audit régional) pour l'audit des comptes des composantes 1 et 3 du projet pour les exercices allant de janvier 2019 à décembre 2021.

## 1.1 Présentation du projet

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès aux filets sociaux de sécurité et aux services de nutrition dans les communautés pauvres des trois îles ciblées par le Projet.

Le projet proposé est axé sur quatre éléments essentiels d'un système de filet sociaux de sécurité : (i) soutenir la création de filets sociaux de sécurité productifs sous forme d'argent-contre-travail aux ménages pauvres sélectionnés avec une vue sur le renforcement de leur capacité de production tout en améliorant l'infrastructure productive des communautés; (ii) fournir un appui aux ménages et aux communautés touchées par des catastrophes, sous forme d'argent contre-travail et la réhabilitation ou le reconstruction des infrastructures communautaires endommagées ; (iii) améliorer la nutrition des enfants de moins de cinq ans; et (iv) renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion de filets sociaux de sécurité, coordination, suivi et évaluation.

## 1.2 Composantes du projet

Le projet est organisé autour de 3 composantes :

### Composante 1. Filets sociaux productifs et en réponses aux catastrophes

- Sous composante 1.1
  - o a- Filets Sociaux productifs
  - o b- Infrastructures de base communautaire

Cette sous-composante fournira de l'argent aux familles pauvres ciblées en échange de leur participation aux activités « argent contre travail » qui se concentreront sur des activités qui augmentent la capacité de production des communautés et des ménages et accroîtra la résilience du pays aux événements naturels et climatiques. Elle financera également les sous-projets de petites infrastructures communautaires pour compléter les activités argent contre travail dans le but d'augmenter les ressources productives de la communauté.

- sous-composante 1.2 activités en réponse aux catastrophes naturelles

La sous composante a comme objectif de garantir une intervention de premiers stades de relèvement en cas de catastrophes naturelles. Elle financera les activités « argent contre travail » post-catastrophe, qui peuvent varier en fonction de l'impact de la catastrophe, mais qui mettront surtout l'accent sur le rétablissement des services de village et la capacité de production. Elle financera également la réhabilitation et la reconstruction de petites infrastructures du village endommagées par des catastrophes naturelles

### Composante 2: Amélioration de la nutrition des jeunes enfants et des mères issus des communautés ciblées par le projet

- 2.1 Offre de paquet des services d'ANJE et NdF communautaire
- 2.2 Promotion de l'utilisation de service d'ANJE et NdF communautaire
- 2.3 Renforcement Institutionnel et Gestion de Projet

Composante 3: Renforcement de la gestion, coordination et suivi et évaluation du filet de sécurité

Cette composante vise à soutenir le développement des éléments majeurs d'un système de filet de sécurité. Elle soutiendra la mise en place d'un système d'information de gestion (MIS) efficace comprenant un registre des bénéficiaires basé sur un ciblage géographique et communautaire qui sera un référentiel de données exactes sur les bénéficiaires et la mise en œuvre du programme à tous les moments. Cette composante appuiera également les activités de coordination entre les principaux intervenants impliqués dans la mise en œuvre, ainsi que le financement des coûts opérationnels associés à l'administration du projet, le suivi et évaluation (S&E), la communication et l'information, et de toute assistance technique nécessaire pour la mise en œuvre harmonieuse du projet. La composante comprendra également une évaluation à priori et à posteriori qui seront financées en partie par le Fonds d'affectation spéciale multi donateurs RSR.

**Tableau 1. Répartition du coût et financement du Projet de filet de sécurité sociale (en millions USD)**

<b>Composante</b>	<b>Coût initial</b>	<b>Coût révisé après la première restructuration</b>	<b>Financement supplémentaire</b>	<b>Coût révisé</b>
<b>1. Composante 1 : Mettre en place d'un filet de sécurité productif et réactif aux catastrophes</b>	4,00	3,43	15,00	18,43
Sous-Composante 1.1: Mise en place d'un filet de sécurité productif	3,20	3,43	0,00	3,43
Sous-Composante 1.2: Intervention rapide en cas de catastrophes naturelles	0,80	0,00	15,00	15,00
<b>2. Composante 2 : Améliorer la nutrition des jeunes enfants et des mères des communautés pauvres</b>	1,00	1,17	0,00	1,17
<b>3. Composante 3 : Renforcer la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation du filet de sécurité.</b>	1,00	1,40	3,00	4,40
<b>Coût total du Projet :</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>18,00</b>	<b>24,00</b>

### **1.3 Cadre institutionnel et agence d'exécution**

La nouvelle Unité de Gestion du Projet (UGP) sera créée au sein du Ministère de la Santé et sera dotée de l'autonomie administrative et financière. L'UGP apportera, à la demande des communautés villageoises sinistrées et les plus démunis, une assistance financière, technique et matérielle à la réalisation des activités de redressement et de réinsertion socio-économique ainsi que la réhabilitation ou la reconstruction des sous-projets communautaires d'intérêt public et les mesures d'accompagnement des ménages bénéficiaires. L'UGP exercera son action dans les régions et localités touchées par le cyclone Kenneth et dans les secteurs socio-économiques où cette action sera susceptible de contribuer à améliorer la qualité et les conditions de vie des populations concernées.

La démarche de l'UGP impliquera les responsabilités partagées entre l'Etat, représenté au niveau des îles par les Gouvernorats des îles autonomes et les autorités communales, les bailleurs de fonds et les communautés bénéficiaires. Sous la supervision technique du Commissariat National à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre (CNSPSPG) et sous la coordination de la DNSPS, la mise en œuvre et le suivi des activités des composantes du projet seront effectués par l'UGP.

En vertu de ces textes, l'UGP sera constituée principalement des organes suivants :

- a- Le Comité de Pilotage du Projet
- b- La Coordination Nationale
- c- Les Bureaux Régionaux
- d- Les Comités de Pilotage Communautaire

Pour plus d'informations, consulter le site [pfss-comores.org](http://pfss-comores.org).

## **2. OBJECTIF DE L'AUDIT DU PROJET**

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées conformément aux dispositions applicables de l'accord de financement.

L'auditeur se prononcera sur :

- a) La sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses et les comptes désignés, c'est-à-dire par rapport aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment sur l'éligibilité et la validité des dépenses réalisées par l'unité ;
- b) L'efficacité du système de contrôle interne;
- c) La conformité de l'exécution du projet conformément aux termes des Accords de financement.

## **PREPARATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de la Coordination Nationale de l'Unité de Gestion du Projet en conformité avec les principes

comptables basés aux flux de trésorerie (généralement admis sur le plan international et adaptés aux normes et principes comptables du référentiel Syscohada révisé).

### 3. ETENDUE DE L'AUDIT

L'audit du Projet sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'International Federation of Accountants (IFAC) et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à la Coordination du Projet, une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

L'auditeur s'assurera que :

- a) Tous les fonds obtenus ont été employés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, ainsi que les principes comptables adoptés par le projet dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies;
- b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale<sup>1</sup> et ont été proprement enregistrées dans les livres comptables ;
- c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier). Dans le cas de décaissement sur la base de rapport de suivi financier, l'auditeur vérifiera que les rapports établis pendant la période couverte par l'audit sont conformes avec l'accord de financement, sincères, fiables et donnent une image fidèle des transactions demandées en remboursement ;
- d) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions de l'accord de financement ;
- e) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base du référentiel comptable applicable et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- f) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
- g) Les immobilisations acquises sont réelles et correctement évaluées et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;

---

<sup>1</sup> Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme **ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert**. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devraient être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'emprunteur et de la Banque Mondiale pour un agrément mutuel et des avis appropriés.

- h) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

- a) ***Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b) ***Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'UGP avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.
- c) ***Gouvernance*** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d) ***Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

## 5. ETATS FINANCIERS DU PROJET

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis (Cf. paragraphe 3 ci-dessus) et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers du projet devraient comprendre :

- a) Un état des ressources (fonds reçus de l'IDA) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considérée),
- b) Un état des transactions du Compte Désigné,
- c) Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs des projets et les engagements, le cas échéant ;
- d) Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;

## **6. ETATS CERTIFIES DE DEPENSES (ECDs) / RAPPORTS FINANCIERS INTERIMAIRES (RFIs)**

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de remboursement de fonds à la Banque Mondiale. Il doit examiner ces dépenses et déterminer si elles sont admissibles au regard des accords de financement. S'il est établi que des dépenses non admissibles ont été incluses dans les états et payés, l'Auditeur devra l'indiquer. Il effectuera les tests, procédures d'audits et vérification considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des rapports de suivi financier, base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des rapports de suivi financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements décrite dans le paragraphe 5 ci-dessus.

## **7. COMPTE DESIGNE**

Dans le cadre de l'audit des états financiers du projet, l'auditeur devra analyser les transactions du Compte Désigné qui incluent normalement :

- Les avances reçues de la Banque Mondiale ;
- Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds ;
- Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes des Comptes Désignés à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque Mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement.

L'auditeur s'assurera de:

- l'éligibilité et l'exactitude des transactions financières durant la période sous revue ; l'auditeur s'assurera en particulier de l'éligibilité des bénéficiaires et le versement effectif des prestations
- l'exactitude des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- la correcte utilisation du Compte Désigné en conformité avec les Accords de financement ;
- l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

## **8. Système de contrôle interne**

L'Auditeur est tenu de procéder à un examen approfondi du système de contrôle interne au niveau du Projet, allant au-delà de la revue standard qu'il effectue normalement dans le cadre d'un audit classique. Le but de cet examen est d'obtenir une compréhension suffisante des règles et procédures (de gestion administrative, comptable, financière et budgétaire) en place et

vérifier que ces règles et procédures sont adéquates et fiables, mises en application, et fonctionnement correctement.

L'Auditeur appréciera plus particulièrement :

- les systèmes comptables et d'information pour déterminer s'ils sont adéquats ; et
- la capacité du personnel comptable et financier.

Les conclusions de cet examen seront consignées dans un rapport séparé (lettre à la Direction ou Management Letter) à l'attention du Coordonnateur du Projet. Dans ce rapport, l'Auditeur rendra compte de toutes les faiblesses et autres défaillances du système, évaluera les risques liés aux défaillances du contrôle interne et fera des recommandations pratiques et pertinentes pour son amélioration.

## **8. RAPPORTS A FOURNIR ET CALENDRIER**

A chaque année, l'auditeur sera tenu de fournir :

- Le rapport d'audit / rapport succinct qui contiendra l'opinion professionnelle des auditeurs sur les états financiers du projet (Bilan et Etat des dépenses et ressources plus l'annexe) ; L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du projet. Les rapports annuels d'audit des comptes incluront un paragraphe distinct indiquant clairement les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes des accords de financement
- Le rapport sur le contrôle interne (Lettre à la Direction ou Management letter) rendant compte de toutes les faiblesses du système, évaluant les risques liés à ces défaillances et proposant des recommandations pertinentes et pratiques avec un chronogramme de mise en application.

En plus des rapports d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- (a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- (b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- (c) Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- (d) Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- (e) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves
- (f) Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- (g) Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.



Le rapport d'audit sur les états financiers et le contrôle interne dûment approuvés par les partenaires devrait parvenir à l'IDA au plus tard le 30 avril suivant la clôture de la période à laquelle l'audit se rapporte. L'auditeur devrait présenter le rapport en 7 (Sept) exemplaires à l'agent désigné de l'emprunteur. Trois (3) exemplaires desdits rapports seront remis à l'IDA au plus tard le 30 avril suivant la clôture de l'exercice concerné tandis que les autres exemplaires seront remis au Projet dans les mêmes délais.

## **9. PRESTATIONS DU CLIENT ET PERSONNEL HOMOLOGUE**

*(a) Services, données, locaux et installation devant être fournis par le Client:*

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative au projet et qu'il aura jugé nécessaire.

L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés et le solde du Compte Désigné auprès de la Banque. Les informations disponibles devraient inclure les copies : des documents d'évaluation du projet, l'accord de financement, les rapports d'évaluation de la gestion financière et les rapports de supervision

Pour son intervention, L'UGP mettra à la disposition du Consultant, dans ses locaux, les documents juridiques et autres éléments d'informations liés au projet qu'il jugerait nécessaires pour l'accomplissement de sa mission :

- les rapports d'évaluation du Projet (PAD),
- Les Accords de Financement,
- les Manuels d'exécution du Projet,
- les échanges de correspondances et minutes des réunions
- les Directives de Passation de marchés ,
- le Plan de Travail Annuel,
- les Aide-mémoires de supervision et autres éléments d'informations liés au projet et jugés nécessaires par lui.

Il est impératif que l'auditeur prenne connaissance des directives sur l'établissement des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par l'IDA qui récapitulent les exigences en matière de préparation de rapports financiers et d'audit. L'auditeur consultera également les Directives en passation de marchés de la Banque Mondiale. L'auditeur devra aussi prendre connaissance du Manuel des décaissements de la Banque mondiale (mai 2006). Ces documents lui seront fournis par le Chargé de Projet ou sur le site Internet de la Banque.

*(b) Personnel technique et administratif de contrepartie devant être affecté par le Client auprès de l'équipe du Consultant:*

- Le DAF
- le comptable national
- les trois comptables régionaux

## **10. COMPOSITION & CRITERES DE QUALIFICATION DE L'EQUIPE DES PERSONNELS CLES**

La mission sera réalisée par un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, membre d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, acceptable par la Banque et ayant une

expérience confirmée en audit financiers des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale.

L'équipe devrait avoir la composition minimale suivante, éventuellement complétée par les dispositions de l'offre technique du consultant.

La mission comprendra au moins :

- **Un expert-comptable associé** justifiant d'au moins 5 ans d'expériences comme associé ;
- **Un chef de mission** titulaire d'un diplôme d'Expert-Comptable justifiant d'au moins 05ans d'expérience en audit financier, ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets de la Banque Mondiale et ayant participé en tant que chef de mission à au moins 03 missions d'audit de projets financés par les Partenaires de Développement ;
- **Auditeurs (s)** ayant un diplôme de niveau BACC + 4 au minimum justifiant au moins 03 missions d'audit de projets et 05 ans d'expériences professionnelles en audit
- La présence d'un Spécialiste en passation de marchés ayant une bonne connaissance des procédures de passation de marchés de l'IDA serait un atout.

## 11. ARRANGEMENTS CONTRACTUELS

L'audit à réaliser dans le cadre des présents termes de références concerne les comptes du financement n° (P171663) et les comptes des communautés gestionnaires des fonds transférés par le projet PFSS. L'audit couvert par la présente partie concerne, pour chaque exercice considéré, un échantillon d'Entités d'Exécution et des Agences de paiement choisies sur des bases acceptables que l'auditeur aura à proposer en fonction de son évaluation des risques.

L'audit sera annuel pour les périodes ci-dessous et le tableau suivant récapitule les prévisions de décaissements annuels par source de financement.

Exercice	Les prévisions de décaissement - USD		
	IDA D320-KM	IDA Financement Supplémentaire	Total
2019	660 521	0	660 521
2020	0	8 541 954	8 541 954
2021	0	6 571 699	6 571 699
<b>Totaux</b>	<b>660 521</b>	<b>15 113 653</b>	<b>15 774 174</b>